



Rupture cdd pour faute grave

Par **pousse**, le **22/03/2008** à **14:27**

bonjour, je suis actuellement en cdd à terme imprécis pour remplacer un congé maternité. Le poste pour lequel j'ai été recrutée est gestionnaire de contrat (E3), le problème est qu'il y a deux mois mes responsables ont décidé de me mettre sur une plateforme téléphonique (E4) avec des contraintes horaires que je n'avais pas avant, sans rien me faire signer. Est-il possible d'entreprendre une demande de résiliation judiciaire pour faute grave de l'employeur? Sinon, quels sont les recours possibles? Par avance, merci.

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **15:37**

Bonjour

il convient de se référer aux clauses de votre contrat.

Si votre mutation ne correspond pas à l'emploi pour lequel vous avez contracté vous pourrez mettre en demeure votre employeur de vous rétablir dans vos fonctions prévues dans le contrat.

A défaut vous pourrez saisir le conseil des prud'hommes afin de faire valoir vos droits.

Attention vous ne devez pas quitter l'entreprise sauf ordre explicite et public de préférence de l'employeur.

Restant à votre disposition

Par **pousse**, le **22/03/2008** à **16:41**

Merci beaucoup!

Je compte en discuter avec mes responsables dès mardi prochain. Sinon, j'ai un autre problème. Etant maintenant téléconseillère, j'ai des plannings strictes toutes les semaines et je suis surveillée par des chefs de plateau. La badgeuse a mon étage est défectueuse depuis deux mois (problème informatique). La secrétaire du bâtiment est venue me prévenir que j'aurai deux jours et demi retirés de ma paie pour le mois d'avril. Je lui est dit que c'était impossible et lui à imprimé tout mes plannings pour prouver ma présence sur mon lieu de travail. Elle m'a dit que ce n'était pas recevable. J'avoue être à bout de nerfs avec cette boîte. Que puis-je faire pour me défendre?
Par avance, merci.